

d'une telle mesure, j'ai été renversé par certaines affirmations de ceux qui ont pris la parole.

Par exemple, même si je n'ai pas noté ses paroles, je crois les rapporter fidèlement,—le représentant de Greenwood a dit que nous devons avoir confiance que le Gouvernement s'acquittera de sa responsabilité dans le règlement de ces questions. Je dois avouer qu'il me paraît étrange d'entendre le député de Greenwood parler de confiance dans le Gouvernement; tant de fois, en effet, il s'est levé à la Chambre pour exprimer une opinion exactement contraire, c'est-à-dire son manque total de confiance dans les messieurs qui siègent de l'autre côté depuis bien trop longtemps.

M. Macdonnell: L'honorable député me permet-il une question? N'établit-il pas de distinction, comme je le fais, entre les principes et l'application par des fonctionnaires compétents des lois que nous avons adoptées à la Chambre? C'est à ce domaine seulement que s'étend ma confiance.

M. Knowles: Une telle distinction s'impose certainement mais en fin de compte c'est le Gouvernement qui doit porter la responsabilité des actes des fonctionnaires, de leurs décisions surtout. Combien de fois le député de Greenwood et d'autres membres du parti conservateur ont voulu en savoir plus long que ce que divers ministres consentaient à révéler au sujet des décisions prises sous leur autorité par leurs fonctionnaires dans les différents ministères. N'est-il pas étrange que, dans un cas, les membres du parti conservateur progressiste déclarent ne pas avoir confiance en le Gouvernement, comme ils l'ont fait par leur motion d'hier, et que, dans l'autre, ils nous demandent aujourd'hui d'avoir confiance dans le même Gouvernement?

J'ai également été étonné de voir le député de Greenwood soutenir que le secret devait être maintenu en de tels cas. Lui et ses collègues ainsi que certains membres de notre parti ont essayé à maintes reprises de percer le voile du secret qui existe à la Chambre. Nous avons voulu faire de la lumière. Nous avons cherché à savoir ce qui se passe au sein des ministères et des sociétés de la Couronne. Or, voilà que lorsque les sociétés privées sont en cause le député de Greenwood veut assurer le maintien du secret qu'il cherche à dissiper lorsqu'il s'agit d'organismes publics.

La question posée par l'honorable représentant de Prince-Albert au ministre du Revenu national, à la fin de son discours, m'a en quelque sorte abasourdi. Le bill cherche à rendre moins rigoureux les dispositions relatives au secret et je constate que l'honorable député de Prince-Albert veut au con-

traire les rendre encore plus rigides. Il veut que la loi soit modifiée de façon à empêcher même les tribunaux d'obtenir certains de ces renseignements. Si je songe aux nombreux discours prononcés en cette enceinte par l'honorable représentant de Prince-Albert pour glorifier nos tribunaux, aux fois où il s'est réjoui en constatant que quoi que fasse le Gouvernement, nous pouvions toujours compter sur les tribunaux, je dois avouer mon ébahissement à l'entendre aujourd'hui demander que la loi soit à ce point resserrée que les tribunaux eux-mêmes ne pourront obtenir des renseignements de ce genre, quel que puisse être l'enjeu.

L'honorable député de Greenwood m'a laissé entendre que je ne devrais pas insister pour que le bill soit adopté puisqu'il découle en partie, comme je l'ai dit, de la cause n° 227 et, que dans ce cas, ainsi qu'il le dit, la demande de déduction a été repoussée. Comme nous sommes tous les deux satisfaits de la décision rendue en cette affaire par le ministère et la commission d'appel de l'impôt sur le revenu, il m'invite à laisser les choses où elles en sont. J'ai conclu de ses observations qu'il avait lu tout le débat qui a eu lieu le jour où cette question a été examinée; il doit donc avoir lu également les observations de mon collègue l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny) qui a signalé que quatre sociétés importantes de la province de Québec se sont vu accorder une déduction d'impôts s'élevant en tout à quelque 2 millions, dans des circonstances assez "louches", comme le dit avec raison l'honorable député de Dauphin.

Il me semble que si l'honorable député de Greenwood est satisfait à ce point de vue, il devrait nous dire ce qu'il pense de l'autre point de vue. Voici un cas où, à propos d'un litige encore en instance devant les tribunaux, le Gouvernement conclue avec les sociétés en cause une entente qui équivaut à une remise d'environ 2 millions de dollars. Lorsque l'honorable député de Dauphin a présenté une motion portant dépôt de la correspondance propre à nous éclairer sur les conditions du marché, il s'est vu refuser la dite correspondance en raison de la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu relative au secret. Il vaut la peine de rappeler que ni l'honorable député de Greenwood ni le ministre du Revenu national n'ont fait mention du clair et éloquent plaidoyer de l'honorable député de Dauphin.

En plaisantant l'honorable député de Greenwood a dit que nous ne devons pas accepter le bill, vu qu'il s'applique aux sociétés, à moins que je ne trouve l'an prochain le